

VILLERS SAINT PAUL



Informations

DÉCHETS VERTS

Mercredi 28 novembre

Fin de la collecte 2018 des déchets verts effectuée chaque année par l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

Elle reprendra le mercredi 3 avril 2019 et jusqu'au mercredi 27 novembre.

Durant la période sans ramassage, les déchets verts peuvent être portés à la déchetterie.

Service Gestion des déchets
Rue du Pont de la Brèche
60870 Villers-Saint-Paul.
Numéro vert : 0 805 12 60 60

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 novembre à 18h30

Le Conseil municipal se réunira à la Salle Jacques Prévert (Salle des mariages)

Il se réunit au moins une fois par trimestre. Ses séances sont ouvertes au public.

Supplément
au bulletin municipal
NOVEMBRE 2018

Directeur de la publication
Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

🌐 www.villers-saint-paul.fr

CONFÉRENCE ET COMMÉMORATION

SAMEDI 10 NOVEMBRE À 17H À LA SALLE HENRI SALVADOR

«Hambergen et Villers-Saint-Paul, comment ça marche. ». Une conférence sur les différences entre les structures administratives des deux villes jumelées et leurs modes de fonctionnement en présence du Bourgmestre d'Hambergen, M. Gerd Brauns, et du maire de Villers-Saint-Paul, M. Gérard Weyn.

DIMANCHE 11 NOVEMBRE À 11H SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE

Cérémonie de commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 marquant la fin des combats de la Première Guerre mondiale. Avec la présence de Gerd Brauns, Bourgmestre d'Hambergen, et d'écoliers villersois.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous avez emménagé récemment. La commune organise, pour vous, un cocktail de bienvenue pour faciliter votre installation et vous donner des informations pratiques dans les domaines administratifs, éducatifs, culturels, sociaux, sportifs...

Samedi 24 novembre à 11h

Faites-vous connaître au Trait d'union avant le 12 novembre en précisant votre nom, votre adresse et la date de votre arrivée à Villers-Saint-Paul.

☎ 03 44 66 32 55

✉ espacepierreperret@villers-saint-paul.fr

INSCRIPTION AU MARCHÉ DE NOËL

LE COMITÉ DES FÊTES ORGANISE

LE MARCHÉ DE NOËL LE 7 DÉCEMBRE

Les inscriptions pour les exposants souhaitant participer à cet événement se feront en Mairie

Samedi 10, 17 et 24 novembre de 9h à 11h 30.

Renseignements au 06 19 81 09 73.

ÇA ME DIT UNE HISTOIRE

Avec Les Diseurs d'histoires

Le samedi 17 novembre à 15h

à la Bibliothèque Colette.

Gratuit – à partir de 4 ans.

Informations et réservations :

☎ 03 44 74 51 52

✉ bibliotheque@villers-saint-paul.fr

LA PETITE BROCANTE DE COLETTE

En novembre et décembre : vente de livres sortis des collections de la bibliothèque : romans, bandes dessinées adultes et enfants, documentaires...

Tarif : 0,50 euro le livre.

Horaires d'ouverture : Mardi 15h -17h.

Mercredi 14h - 17h.

Vendredi 15h - 18h.

Samedi 10h - 12h et 14h – 17h.

Informations :

☎ 03 44 74 51 52

✉ bibliotheque@villers-saint-paul.fr

LE PRIX DES INCORRUPTIBLES

Venez dès à présent participer au prix des incorruptibles, le premier prix littéraire jeunesse national.

De la grande section de maternelle à la seconde, lisez la sélection et votez pour le livre de votre choix.

Informations :

☎ 03 44 74 51 52

✉ bibliotheque@villers-saint-paul.fr

ATELIER ESPACE NUMÉRIQUE

Samedi 24 novembre 2018 de 10h à 11h à la bibliothèque Colette

Paiement sur internet en toute sécurité.

Tout public

Comment trouvez les sites officiels ?

Découvrez «Mes services publics en ligne».

Tarif : 2,15 € sur inscription.

Renseignements :

☎ 03 44 74 51 52

✉ m.bon@villers-saint-paul.fr

LES VACANCES DE NOËL AU CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de loisirs accueillera les enfants du 26 décembre 2018 au 4 janvier 2019.

Il sera fermé le 31 décembre 2018 et le 1^{er} janvier 2019

Activités manuelles, culturelles ou sportives, à l'extérieur comme à l'intérieur, sorties, visites et découvertes, telle est la palette des animations proposées aux jeunes Villersois.

► Inscriptions et réservations obligatoires **avant le 1er décembre pour la première semaine et le 8 décembre pour la seconde** au Service enfance de la Mairie ☎ 03 44 74 48 47.

Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la ou les semaines que vous sollicitez. Toute semaine réservée sera facturée.

En cas de réservation hors délais (soumise à dérogation) votre tarif sera multiplié par 2.

Si vous avez déjà inscrit administrativement votre enfant vous pouvez réserver directement par mail au centre de loisirs :

alsh.peri@villers-saint-paul.fr

USURPATION D'IDENTITÉ

La Direction départementale des Finances publiques de l'Oise informe ses usagers que des personnes, prétendant appartenir à l'administration fiscale, opèrent actuellement dans le département, en prétextant effectuer des mesures dans les propriétés pour entrer dans les domiciles.

Il est nécessaire que les usagers se montrent extrêmement prudents. En effet, les services de la Direction Générale des Finances publiques sont totalement étrangers à ces pratiques. Il ne faut jamais donner suite à ces sollicitations.

Il est rappelé que les géomètres du cadastre ne peuvent jamais pénétrer dans les locaux d'habitation des propriétés privées.

Pour tout renseignement ou pour signaler une tentative d'escroquerie :

► par internet sur

« internet-signalement.gouv.fr » ;

► par téléphone via le numéro vert gratuit mis en place par le gouvernement : 0 805 805 817.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Cette année encore, la Municipalité attribue aux jeunes lycéens et étudiants (jusqu'à 25 ans) villersois une allocation de rentrée scolaire. Elle est versée en Mairie.

Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P/B.E.P/ BAC Pro

► le mercredi 7 novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Montant de l'allocation : 120 euros.

Documents à fournir le jour de la remise de l'allocation:

- carte d'identité (+ livret de famille si le nom des parents est différent).
- certificat de scolarité 2018/2019.
- justificatif de domicile sur Villers Saint-Paul, de moins de trois mois, au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'élève, s'il est majeur.

Pour les étudiants jusqu'à 25 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 1993) en B.T.S, Université, enseignement supérieur

► le samedi 10 novembre de 9h à 12h.

Montant de l'allocation : 210 euros.

Documents à fournir le jour de la remise de l'allocation :

- carte d'identité.
- certificat de scolarité 2018/2019.
- justificatif de domicile sur Villers Saint-Paul, de moins de trois mois, au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'étudiant s'il est majeur.

Dans le cas de la scolarité en alternance (année complète) les conditions sont identiques.

Retrait du chèque d'allocation :

Si l'étudiant mineur retire lui-même le chèque : carte d'identité et autorisation du responsable légal.

Si un parent est mandaté pour retirer le chèque de l'étudiant majeur : pièce d'identité et autorisation écrite du bénéficiaire permettant au mandataire de retirer le chèque + pièce d'identité du mandataire.

Toutes les documents doivent être impérativement présentés en originaux ET en photocopies.

Un photocopieur est disponible à l'accueil de la Mairie (fermé le mercredi matin). 0,10 € format A4 / 0,20 € format A3. Attention ! Il ne rend pas la monnaie. Assurez vous d'avoir l'appoint.

LES VENDREDIS DU JEU

Le vendredi 30 novembre de 18h30 à 20h30 à l'espace Pierre Perret

Tous les derniers vendredis de chaque mois, le Trait d'union vous propose de jouer en famille et entre amis...

De 18h30 à 20h30, venez découvrir différents jeux de société autour d'un pot de l'amitié.

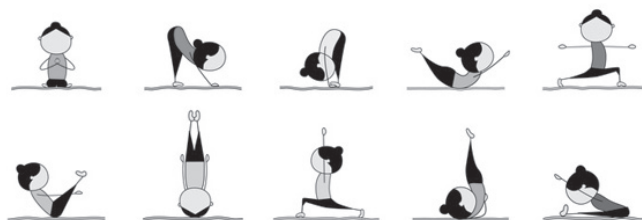
Inscriptions conseillées au Trait d'union - Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

FRANCE VICTIMES 60

Les permanences de l'association ont lieu de 9h à 12h à l'espace Pierre Perret tous les 1^{er}, 3^e et 5^e vendredis de chaque mois.

COURS DE YOGA POUR LES ENFANTS

Le yoga est une activité physique parfaitement adaptée aux enfants. Il favorise leur concentration et leur équilibre grâce à des exercices simples.



Chaque mercredi de 17h15 à 18h15, des cours pour les enfants de 5 à 12 ans sont donnés par Chantal Giunta, professeur de Yoga et Annie Descauchereux, animatrice Yoga pour enfants, à la salle de la Résidence Louise Michel.

Venez essayer : essai gratuit - Merci de confirmer au préalable la participation de l'enfant par email

Informations :

Chantal GIUNTA ✉ chantalgiunta60@gmail.com

PÉTITION NATIONALE #LESPORTCOMPTE

Soutenant cette initiative du monde du sport pour que la France se donne les moyens de ses ambitions sportives, la ville de Villers-Saint-Paul vous invite à signer la pétition : #LeSportCompte <http://lesportcompte.franceolympique.com/cnosf/lesportcompte/>

RÉUNIONS PUBLIQUES DE L'ACSO SUR LES MOBILITÉS

20 novembre 2018 à 18h30

L'ACSO organise une réunion publique sur les mobilités à 18h30 à la salle Jacques Prévert de la Mairie, place François Mitterrand.

La participation de chacune et chacun est primordiale.

5 thèmes seront abordés :

- Informations sur le réseau actuel
- Trajets domicile-travail
- Accès aux équipements publics
- Modalités d'usage du réseau
- Usage du vélo

GRAND LOTO

Dimanche 25 novembre 2018 à 14h.

Le Syndicat d'initiative organise son 25^e Grand Loto à la Salle Georges Brassens.

Ouverture des portes à 13h.

Dîner spectacle au Paradis latin, lot surprise et de nombreux autres lots. Tirage spécial Téléthon.

Cartons spéciaux - tirage en fin de Loto.

Buffet - Buvette.

Renseignements : 06 13 25 84 21 ou 06 83 56 09 32.

PROJECTION DU FILM «L'USINE DE MA MÈRE»

En collaboration avec l'AMOI, un film privé intitulé «L'usine de ma mère», la plateforme chimique PCUK, sera projeté à la salle Henri Salvador le 24 mai 2019.

Afin d'étoffer le débat, nous souhaiterions obtenir des témoignages d'anciens de PCUK.

**Prendre contact auprès de Gilbert ROSE
au 03 44 71 22 05**

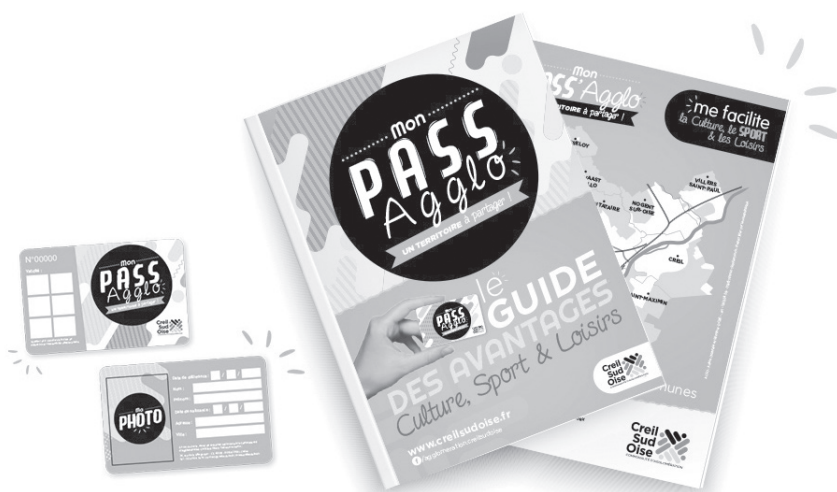
PUCES DE COUTURIÈRES

L'association Savoir-faire et faire-savoir organise ses puces de couturières le 17 novembre de 10h à 17h à l'espace Pierre Perret

**Vous souhaitez rejoindre un groupe
sympathique pour découvrir
et jouer à différents jeux de cartes.
Contactez Christophe
au 03 64 22 40 57**

**Plate-forme de premier appel
le 115 est un numéro d'urgence à
destination de tous citoyens désireux
de signaler une personne sans abris.**

DEMANDEZ VOTRE PASS' AGGLO



Profitez des équipements culturels, sportifs et de loisirs à des coûts préférentiels avec Le Pass'Agglo, désormais délivré à Villers-Saint-Paul.

- à l'accueil de la Mairie
- au Trait d'union : Espace Pierre Perret – cavée des Renards.
- au Service culturel – boulevard de la République.

Pour obtenir une carte, il faut se munir :

- De sa carte d'identité en cours de validité ;
- D'une photo d'identité récente ;
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- D'un livret de famille (seulement pour les moins de 18 ans).

LE PLAN GRAND FROID

**Le plan grand froid est activé pour la période du
1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019.**

Un registre est tenu au CCAS de la Mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement.

**Si vous souhaitez vous inscrire, n'hésitez pas à
contacter le CCAS : 03 44 74 32 90**